



The Orphan Oncology Innovator

LES ACTIONNAIRES DE BIOALLIANCE PHARMA ET DE TOPOTARGET APPROUVENT LA FUSION TRANSFRONTALIERE POUR CREER ONXEO

Paris (France), Copenhague (Danemark) - 30 juin 2014 – BioAlliance Pharma SA (Euronext Paris : BIO), société innovante spécialisée dans le développement de médicaments orphelins en oncologie, et Topotarget A/S (NASDAQ OMX : TOPO) société biopharmaceutique danoise spécialisée dans le développement clinique et l'enregistrement de produits oncologiques, annoncent aujourd'hui l'approbation à plus de 99 % de toutes les résolutions relatives au projet de fusion transfrontalière entre BioAlliance Pharma SA et Topotarget A/S, par les actionnaires des deux sociétés, le 27 juin 2014 et le 30 juin 2014.

L'entité fusionnée aura vocation à devenir un acteur majeur dans le développement de médicaments orphelins en oncologie et se nommera Onxeo à l'issue de la finalisation de la fusion.

Dotée d'un portefeuille de produits avancés dans les maladies sévères ou orphelines en oncologie pour lesquelles le besoin médical n'est pas satisfait, la société Onxeo offrira une attractivité financière renforcée, notamment auprès des investisseurs internationaux spécialisés, grâce à une nouvelle dimension et l'empreinte marquée d'un leader de la biotechnologie avec un portefeuille croissant de produits à haute valeur ajoutée.

Les actionnaires ont également approuvé les nominations au Conseil d'administration de Onxeo de Orfacare Consulting GmbH, représentée par M. Bo Jesper Hansen, et de M. Per Samuelsson, de Healthcap, nominations effectives à la finalisation de la fusion. Comme annoncé précédemment, Judith Greciet sera Directeur général de Onxeo et Patrick Langlois Président du Conseil d'administration.

Suite à l'approbation de la fusion par les actionnaires des deux sociétés, la finalisation de la fusion est maintenant soumise à son enregistrement par les autorités compétentes françaises et danoises et devrait être effective au cours du mois de juillet 2014.

La date du dernier jour de cotation de Topotarget sur le marché boursier NASDAQ OMX Copenhague, et celle du premier jour de cotation de BioAlliance Pharma (renommée Onxeo) sur le marché NASDAQ OMX Copenhague, seront communiquées en temps utile.

Pour plus d'informations, contacter :

- BioAlliance Pharma :

Judith Greciet, Directeur général
+33 1 45 58 76 00

Caroline Carmagnol - AlizéeRP
+33 6 64 18 99 59

- Topotarget :

Bo Jesper Hansen, Président du Conseil d'administration
+45 26 12 83 84

Anders Vadsholt, Directeur général
+45 28 98 90 55

Michael Steen-Knudsen – Impact Communications
+45 25 17 18 15

A propos de BioAlliance Pharma

Société dédiée aux produits orphelins dans le traitement des cancers, avec une approche ciblée sur les résistances médicamenteuses, BioAlliance Pharma conçoit et développe des médicaments innovants dans des maladies rares ou orphelines.

Créée en 1997 et introduite sur le marché d'Euronext Paris en 2005, la société a pour ambition de devenir un acteur de référence dans ces domaines, en faisant le lien entre innovation et besoin des patients. Elle détient des compétences clés pour identifier, développer et enregistrer des médicaments en Europe et aux Etats-Unis.

BioAlliance Pharma a développé un portefeuille de produits avancés :

Produits orphelins en oncologie

Livatag®/doxorubicine Transdrug™ (carcinome hépatocellulaire) : Phase III

Validive®/clonidine Lauriad® (mucite post-chimiothérapie et radiothérapie dans le cancer tête et cou) : Phase II

Biothérapie AMEP®/Synfoldin (Mélanome métastatique invasif) : Phases clinique et préclinique

Pour plus d'informations, visitez le site de BioAlliance Pharma à www.bioalliancepharma.com

À propos de Topotarget

Société biopharmaceutique danoise basée à Copenhague (Danemark), Topotarget (NASDAQ OMX : TOPO) est spécialisée dans le développement clinique et l'enregistrement de produits oncologiques. En collaboration avec Spectrum Pharmaceuticals, Inc., Topotarget se concentre notamment sur le développement du belinostat, son produit phare, qui a donné des résultats positifs dans le traitement de tumeurs solides et de malignités hématologiques, par monothérapie et par thérapie combinée.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la Société : <http://www.topotarget.com/>.

Informations importantes

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre d'achat, de vente ou de souscription d'actions de Topotarget et/ou de BioAlliance Pharma dans un quelconque pays.

La distribution, la publication ou la diffusion du présent communiqué peuvent être interdites ou limitées par les lois ou règlements applicables dans certains pays. Les personnes qui sont physiquement présentes dans ces pays et dans les pays où ce communiqué est distribué, publié ou diffusé doivent se conformer aux restrictions locales. Ce communiqué ne contient ni ne constitue une offre de vente, la sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières à une personne des

États-Unis d'Amérique («États- Unis») ou dans tout pays auquel ou dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis sans enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act») ou sans le bénéfice d'une exemption ou d'une transaction non soumise à des exigences d'enregistrement du Securities Act. L'offre et la vente des titres mentionnés aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act. Les sociétés qui fusionnent sont des entreprises européennes. L'information diffusée dans le cadre de la fusion proposée et le vote des actionnaires connexe est soumise aux exigences européennes de divulgation qui sont différentes de celles des États-Unis. Les états financiers et les informations peuvent être préparés selon des normes comptables, qui peuvent ne pas être comparables à celles utilisées généralement par les entreprises aux États-Unis. Il peut être difficile pour vous de faire valoir vos droits ou toute réclamation que vous pourriez avoir au titre des lois fédérales américaines à l'égard de la fusion, puisque les entreprises ont leur siège social en dehors des Etats-Unis. Vous ne pouvez pas être en mesure de poursuivre les entreprises ou leurs dirigeants ou administrateurs devant un tribunal européen pour violation des lois américaines sur les valeurs mobilières. Il peut aussi être difficile de contraindre les entreprises et leurs filiales à se soumettre au jugement d'un tribunal américain.